



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

« **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** » sur le premier projet de résolution numéro 2022-04-056 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2022-002

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de résolution :

1. Adoption du projet de résolution

Lors d'une séance tenue le 12 avril 2022, le conseil a adopté, en vertu du *Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), le premier projet de résolution numéro 2022-04-056 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2022-002 relative aux 9&11. chemin de la Beauce.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **10 mai 2022 à 18 h** au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

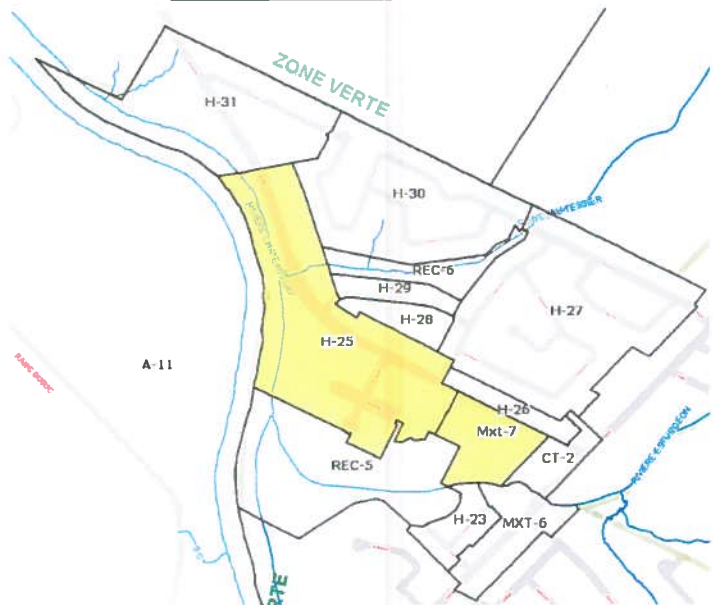
Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent aussi le faire par un avis écrit à la Municipalité à partir de 8 h 30 le 25 avril 2022, et ce, jusqu'à 12 h 30 le 10 mai 2022. Les avis, demandes ou questions doivent être acheminés à la Municipalité à l'adresse suivante :

Monsieur Martin Paquette, urb.
Responsable de l'urbanisme
3, rue des Copains
Sainte-Martine QC
J0S 1V0
Courriel : martin.paquette@sainte-martine.ca

3. Objet de la résolution

Le premier projet de résolution numéro 2022-04-056 a pour objet de permettre l'établissement d'un projet intégré comprenant 13 triplex jumelés et en rangée et, plus spécifiquement :

- La construction de triplex ;
- La construction de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain ;
- La construction de bâtiment jumelés et en rangée ;
- La construction de cabanons contigus aux bâtiments principaux ;
- Des allées de stationnement de 6 m de largeur.



Le projet de résolution numéro 2022-04-056 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce PPCMOI affecte les zones H-25 et Mxt-7 et les zones contiguës sont A-11, CT-2, H-23, H-26, H-27, H-28, H-29, H-30, H-31, Mxt-6, REC-5 et REC-6. L'illustration de ces zones est jointe au présent avis. Le plan de zonage peut être consulté sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Martine, ce 25 avril 2022


Daniel Leblanc
Directeur général et secrétaire-trésorier



3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331
info@sainte-martine.ca
sainte-martine.ca